

**Certificat d'approbation C.E.E. de modèles  
n° F-03-H-260 du 21 août 2003**

**Organisme désigné par  
le ministère chargé de l'industrie  
par décision du 22 août 2001**

**DDC/22/D011172-D5**

**Manomètres pour pneumatiques des véhicules automobiles**

**SCHRADER modèles MAST' AIR et MAESTRO**

-----  
Le présent certificat est prononcé en application de la directive 71/316/CEE du 26 juillet 1971 modifiée, relative aux dispositions communes aux instruments de mesurage et aux méthodes de contrôle métrologique, de la directive 86/217/CEE du 26 mai 1986 concernant le rapprochement des législations des Etats membres relatives aux manomètres pour pneumatiques des véhicules automobiles, du décret n° 73-788 du 4 août 1973 modifié, portant application des prescriptions de la Communauté économique européenne relatives aux dispositions communes aux instruments de mesurage et aux méthodes de contrôle métrologique et du décret n° 88-78 du 19 janvier 1988 réglementant la catégorie d'instruments de mesure : manomètres pour pneumatiques des véhicules automobiles.

**FABRICANT :**

SCHRADER S.A.S., 48 rue de Salins, 25301 PONTARLIER Cedex.

**OBJET :**

Le présent certificat renouvelle le certificat d'approbation C.E.E. de modèle n° 93.00.821.002.0 du 6 août 1993 <sup>(1)</sup> relatif aux manomètres pour pneumatiques des véhicules automobiles SCHRADER modèles MAST' AIR et MAESTRO.

**CARACTERISTIQUES :**

Les caractéristiques des manomètres SCHRADER modèles MAST' AIR et MAESTRO faisant l'objet du présent certificat sont identiques à celles des modèles approuvés par le certificat précité.

**INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES :**

Les inscriptions réglementaires sont inchangées à l'exception du signe d'approbation C.E.E. de modèle qui est remplacé par le suivant :

F - 03

H - 260

**VALIDITE :**

Le présent certificat est valable jusqu'au 6 août 2013.

Pour le Directeur Général

Laurence DAGALLIER  
Directrice du Développement et Certification

<sup>(1)</sup> Revue de Métrologie : août 1993, page 1101